Insee
Mesurer pour comprendre

Entre ménages agricoles, les inégalités de niveau de vie sont plus marquées qu'au sein de l'ensemble des ménages actifs dans la majorité des régions agricoles

Insee Première • n° 2098 • Avril 2026



En France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte), en 2020, le niveau de vie médian des membres des ménages agricoles (22 700 euros par an) est très proche de celui des ménages actifs. Il est plus élevé dans les territoires spécialisés dans les grandes cultures, la viticulture ou l'élevage de granivores (porcs, volailles). À l'inverse, il est plus faible que celui des autres actifs dans les territoires où dominent les élevages d'herbivores.

Les niveaux de vie sont plus dispersés au sein des ménages agricoles que parmi l'ensemble des ménages actifs. Les inégalités entre ménages agricoles sont particulièrement élevées en Corse, à la Réunion, en Martinique, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le Bordelais, dans certaines régions agricoles du bassin parisien et le long du Rhône.

Au sein des ménages actifs, les ménages agricoles sont surreprésentés à la fois en bas et en haut de l'échelle des niveaux de vie. Ainsi, en 2020, une personne en ménage agricole sur six vit sous le seuil de pauvreté, une part plus grande que parmi l'ensemble des ménages actifs. Dans le même temps, les 10 % des ménages agricoles les plus aisés ont des niveaux de vie plus élevés que ceux des autres ménages actifs les plus aisés.

En partenariat avec :

Agreste
Statistique publique
de l'agriculture, de l'alimentation,
de la forêt et de la pêche

En 2020, près de 400 000 **ménages agricoles** résident en France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte) ► **sources**. Ils sont constitués par au moins un exploitant agricole et les personnes résidant habituellement avec lui. Ces ménages agricoles représentent 2 % de l'ensemble des **ménages actifs** et regroupent 1 million de personnes. Leurs ressources sont issues de l'activité agricole de l'exploitant, mais aussi d'autres revenus d'activité (de l'exploitant ou d'autres membres du ménage), de revenus de remplacement (chômage, retraites), de revenus du patrimoine et de prestations sociales ► **encadré 1** [Givois, 2024]. Les exploitations agricoles sont situées au sein de 435 **régions agricoles**. Certaines spécialisations sont concentrées dans un petit nombre d'entre elles. Ainsi, parmi les viticulteurs, la moitié des ménages agricoles résident dans dix régions agricoles. Par ailleurs, 28 régions agricoles, principalement situées dans le centre et l'ouest de la France, regroupent la moitié des ménages agricoles éleveurs de bovins pour leur viande.

De fortes disparités de niveau de vie médian selon les régions agricoles

En 2020, en France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte), le **niveau de vie** médian des personnes appartenant aux ménages agricoles s'élève à 22 700 euros par an. Il est très proche de celui des personnes des ménages actifs (22 800 euros annuels). Toutefois, certaines spécialisations agricoles sont associées à des niveaux de vie plus élevés [Givois, 2024] ► **figure 1**. Ainsi, dans la majorité des régions agricoles dont les **spécialisations dominantes (Otex)** sont les grandes cultures (céréales, oléagineux, etc.), la

► 1. Niveau de vie médian des individus selon la spécialisation du ménage agricole en 2020

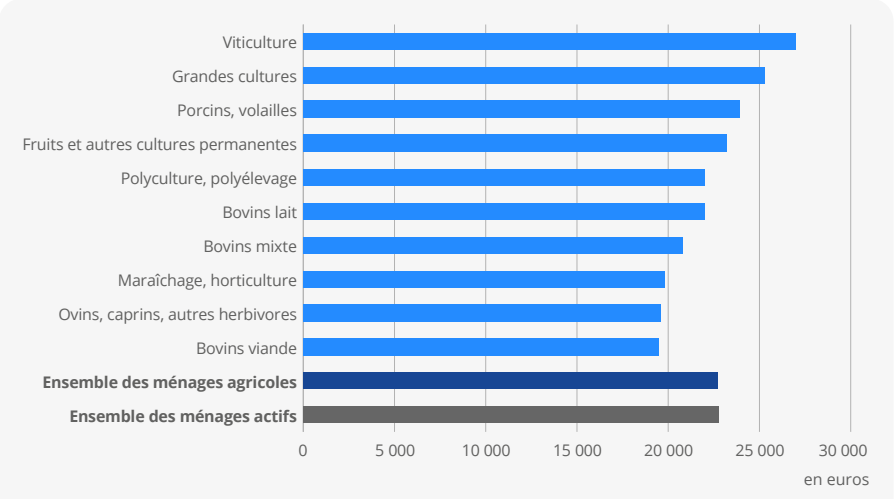

Lecture : En 2020, les individus des ménages agricoles dont la spécialisation est la viticulture ont un niveau de vie médian de 27 000 euros.
Champ : France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte), ménages agricoles et ménages actifs dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

viticulture ou l'élevage de granivores (porcins et volailles), les membres des ménages agricoles ont un niveau de vie médian supérieur à celui des personnes des ménages actifs. À l'inverse, d'autres spécialisations agricoles sont associées à des niveaux de vie plus modestes. Dans la majorité des régions agricoles spécialisées dans l'élevage de bovins pour leur viande ou leur lait, d'ovins, de caprins et d'autres herbivores, les personnes vivant dans un ménage agricole ont un niveau de vie médian plus faible que celui des personnes des ménages actifs. Ces constats sur les niveaux de vie par filière ne portent que sur l'année 2020. Les résultats économiques des exploitations peuvent fortement varier selon les années, et ceux des exploitations en grandes cultures et en viticulture se sont avérés particulièrement sensibles aux conditions climatiques et au contexte économique et géopolitique international ces dernières années [Devauvre, 2025]. Notamment, pour les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux, les résultats économiques ont baissé en 2020 du fait de conditions climatiques défavorables à ces cultures (hiver pluvieux, succession de tempêtes à la fin de l'hiver et en début de printemps, sécheresses printanières et estivales marquées, inondations en fin d'année). Ils ont augmenté fortement ensuite en 2021 et 2022, dans un contexte de forte hausse des cours des céréales liée au conflit en Ukraine, avant de diminuer. En viticulture, l'année 2020 se situe en dessous des années précédentes et suivantes, notamment du fait d'une conjoncture défavorable (droits de douanes américains, repli des marchés extérieur et intérieur en lien avec la crise sanitaire). Le niveau de vie des ménages agricoles varie donc plus fortement d'une année à l'autre que celui de l'ensemble des ménages actifs [Apers, 2026].

En 2020, les individus des ménages agricoles dont le niveau de vie est le plus élevé se concentrent dans les régions agricoles proches de Paris. Leur niveau de vie médian est supérieur à celui de l'ensemble des actifs dans la plupart des régions agricoles du nord de la France (Île-de-France, Hauts-de-France, Grand Est, Centre-Val de Loire, Bretagne), dans certaines régions agricoles de Bourgogne-Franche-Comté, dans les régions agricoles de la façade atlantique et de l'arc méditerranéen, ainsi que dans celles positionnées le long de la Saône et du Rhône ► **figure 2**. Ces territoires coïncident avec des régions agricoles spécialisées dans la viticulture, l'élevage de granivores (porcs, volailles) et les grandes cultures en particulier lorsqu'elles sont associées aux cultures industrielles et de légumes de plein champ.

► Encadré 1 – Une plus grande part de revenus agricoles pour les ménages agricoles du nord de la France

Le **revenu disponible** d'un ménage agricole se compose d'un revenu agricole tiré de l'exploitation, mais peut aussi comprendre d'autres revenus, comme des salaires ou des revenus du patrimoine. En 2020, le revenu agricole moyen des ménages agricoles en France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte) s'élève à 16 900 euros par an, soit 34,3 % de leur revenu disponible. Les revenus des ménages agricoles des régions de la moitié nord de la France métropolitaine (à l'exception de l'Île-de-France) proviennent davantage des revenus agricoles que ceux des autres régions. La part des revenus agricoles est très faible pour les ménages les plus modestes, et elle reste en moyenne inférieure à 30 % pour la moitié des ménages les moins aisés. Elle dépasse les 40 % parmi les 10 % des ménages agricoles les plus aisés. La part du revenu agricole dans le revenu disponible des ménages agricoles varie également fortement selon les filières de production. En 2020, elle est, en moyenne, supérieure à 50 % pour les éleveurs de granivores (porcins et volailles) et de bovins pour le lait. Ces derniers sont plus fortement représentés en Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Hauts-de-France. En revanche, elle est inférieure à 25 % pour les éleveurs de bovins pour la viande, les producteurs de fruits et d'autres cultures permanentes et les éleveurs d'ovins, caprins et autres herbivores.

Quant aux revenus du patrimoine, leur part dans le revenu disponible des ménages agricoles est supérieure à celle de l'ensemble des ménages actifs (21 % contre 8 %), ce quel que soit le niveau de vie des ménages. Les revenus patrimoniaux des ménages agricoles sont notamment des revenus fonciers, correspondant souvent à des fermages, issus de terres possédées par l'agriculteur et louées par la société dont il est associé. À ce titre, ils pourraient en partie être considérés comme des revenus agricoles en un sens élargi. Pour les ménages agricoles, la part des revenus du patrimoine n'augmente pas systématiquement avec le niveau de vie. Ainsi, ils représentent 20 % du revenu disponible des 10 % des ménages agricoles au niveau de vie le plus bas, soit une part proche de celle des ménages agricoles avec un niveau de vie compris entre le huitième et le neuvième décile (21 %). Seuls les 10 % des ménages agricoles au niveau de vie le plus élevé se distinguent nettement, avec une contribution de leurs revenus du patrimoine plus élevée (38 %). Les régions agricoles dans lesquelles les revenus du patrimoine contribuent le plus au revenu disponible sont dans l'ensemble celles où les niveaux de vie médians des ménages agricoles sont plus élevés que ceux des ménages actifs.

► 2. Écart de niveau de vie médian entre les individus des ménages agricoles et de l'ensemble des ménages actifs de la même région agricole en 2020

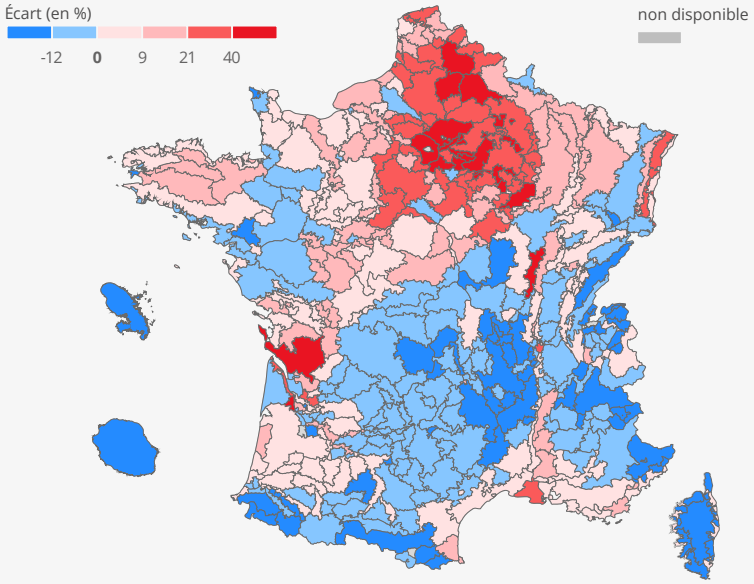

Lecture : En 2020, le niveau de vie médian des individus des ménages agricoles résidant en Martinique est inférieur de 14,4 % à celui de l'ensemble des ménages actifs résidant dans cette région agricole.
Champ : France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte), ménages agricoles et ménages actifs dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

Des écarts de niveau de vie plus marqués chez les ménages agricoles

Le neuvième **décile** (D9), niveau de vie plancher des 10 % des personnes des ménages agricoles les plus aisées, est de 44 200 euros. Le premier décile, niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, est de 10 700 euros. Le **rapport interdécile**, rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisées et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, est donc de 4,1. Le niveau de vie dans l'ensemble des membres des ménages actifs est plus homogène, avec un rapport interdécile de 3,3.

Cet écart entre ménages aisés et ménages modestes est particulièrement marqué pour les ménages agricoles résidant en Corse, à la Réunion et en Martinique. Les 10 % des personnes les plus aisées parmi les ménages agricoles de ces régions ont un niveau de vie au moins 5,7 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes. Dans ces régions, le premier décile de niveau de vie des individus des ménages agricoles est relativement faible. Pour la même raison, les niveaux de vie des ménages agricoles sont également plus dispersés dans l'ouest de Bourgogne-Franche-Comté (Bourgogne nivernaise, Nivernais central) et certaines régions agricoles des Pyrénées à la frontière espagnole (Conflent, plaine du Roussillon) ► figure 3. À l'inverse, les écarts sont élevés dans certains territoires car les ménages agricoles aisés ont un niveau de vie particulièrement élevé : dans le bassin parisien (notamment les régions agricoles de la Brie française et de la ceinture de Paris), l'est du Centre-Val de Loire (Pays Fort et Sancerrois, Sologne) et certaines régions agricoles situées dans le sud des Hauts-de-France (Soissonnais, Saint-Quentinois et Laonnois).

Les inégalités de niveau de vie sont aussi marquées au sein des régions viticoles. Dans les régions positionnées le long du Rhône, elles découlent du niveau de vie relativement plus élevé des 10 % des ménages les plus aisés. Les régions du Bordelais sont caractérisées par un premier décile de niveau de vie faible pour certaines régions agricoles ou d'un neuvième décile élevé pour d'autres. Les régions viticoles de l'arc méditerranéen sont également associées à des écarts de niveau de vie élevés causés simultanément par un premier décile faible et un neuvième décile élevé. Enfin celles situées en Champagne ont des écarts de niveau de vie plus homogènes. Les 10 % des ménages agricoles les moins aisés ont un niveau de vie relativement plus élevé par rapport à d'autres territoires.

Dans ces territoires à l'exception de la Champagne, dans les ménages agricoles, le niveau de vie des 10 % des personnes les plus aisées est au moins cinq fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes. Les niveaux de vie de l'ensemble des personnes des ménages actifs sont plus homogènes. Le rapport interdécile correspondant ne dépasse jamais quatre, excepté dans six régions agricoles : dans la ceinture de Paris et à proximité de la Suisse.

Les ménages agricoles plus souvent en situation de pauvreté monétaire

En France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte), 16,3 % des personnes résidant dans des ménages agricoles vivent sous le **seuil de pauvreté** monétaire (niveau de vie annuel inférieur à 13 300 euros), soit 3,5 points de plus que pour l'ensemble des personnes résidant dans des ménages actifs ► encadré 2. Cet écart dépasse 10 points à la Réunion, en Martinique et en Corse, avec respectivement 42,1 %, 31,4 % et 30,0 % des membres des ménages agricoles vivant sous le seuil de pauvreté. La part des personnes sous le seuil de pauvreté est plus élevée pour les ménages agricoles que dans l'ensemble des ménages actifs dans toutes les régions, excepté en Île-de-France, dans les Hauts-de-France et dans le Grand Est.

Le **taux de pauvreté** des membres des ménages agricoles dont le **référent fiscal** est âgé de moins de 30 ans est de 17,8 %, proche de celui des membres des ménages actifs de la même tranche d'âge (18,1 %). Le taux de pauvreté décroît largement à partir de 30 ans parmi les ménages actifs. Pour les ménages agricoles, l'amélioration de la situation monétaire est en comparaison à la fois plus tardive et moins marquée. Ainsi 17,4 % des individus des ménages agricoles dont le référent fiscal a entre 30 et 39 ans sont en situation de pauvreté monétaire (13,8 % des membres des ménages actifs) ; ils sont 18,0 % dans ce cas parmi les 40-49 ans et 16,4 % parmi les 50-62 ans (respectivement 14,0 % et 11,7 % pour l'ensemble des individus des ménages actifs). À l'exception de la Martinique et des Hauts-de-France, une tendance similaire se retrouve dans chacune des régions.

► 3. Inégalité de niveau de vie des individus des ménages agricoles par région agricole en 2020

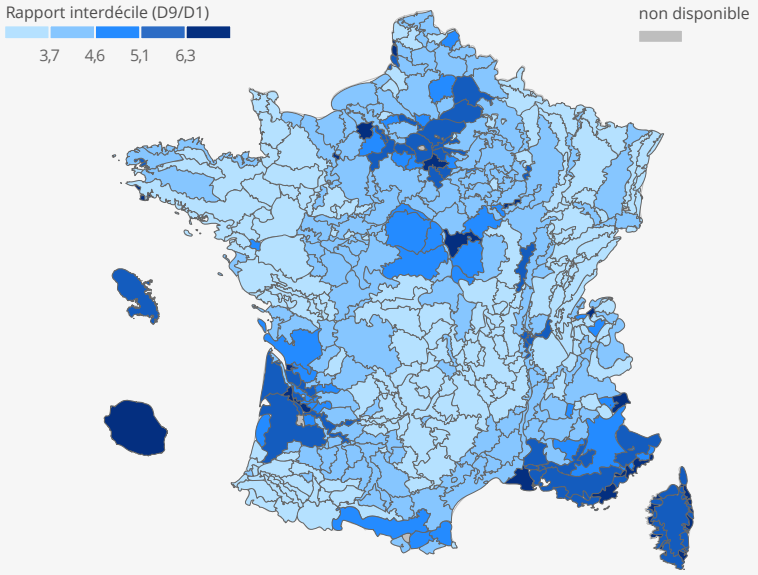

Lecture : En 2020, les 10 % les plus aisés parmi les individus des ménages agricoles résidant en Martinique ont un niveau de vie au moins 5,7 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes.
Champ : France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte), ménages agricoles dont le revenu disponible est positif ou nul.
Sources : Agreste, Recensement agricole 2020 ; DGFiP ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2020.

► Encadré 2 – Des restrictions de consommation moins fréquentes pour les exploitants

Le niveau de vie permet d'évaluer la pauvreté monétaire, définie uniquement à partir de ressources financières. Elle ne tient donc pas compte d'autres dimensions, comme les privations matérielles et sociales, le patrimoine détenu (terres, bâtiments, etc.) ou le fait d'être propriétaire de son logement.

En matière de privations matérielles, en 2019, les ménages agricoles déclarent plus souvent que l'ensemble des ménages (actifs ou non) avoir des ressources insuffisantes pour faire face aux dépenses, mais disent moins souvent faire face à des restrictions de consommation ou des difficultés de logement [Bordet-Gaudin et al., 2021]. Ils autoconsomment des produits alimentaires beaucoup plus fréquemment que les autres, ce qui peut en partie expliquer leurs moindres restrictions en matière de consommation.

Par ailleurs, ils détiennent en moyenne un patrimoine plus élevé [Robert-Bobée, 2024], en rapport avec leur activité agricole, hautement capitalistique comparée à celle des autres indépendants. Concernant le logement, ils sont davantage propriétaires que l'ensemble des ménages actifs. En 2020, 87 % des personnes résidant en communes rurales dans un ménage agricole sont propriétaires de leur logement, contre 76 % pour celles en communes rurales dans un ménage actifs (recensement de la population, Insee, France hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte) et 58 % en moyenne sur l'ensemble des ménages actifs.

Les ménages agricoles aisés ont des niveaux de vie plus élevés que les autres ménages actifs aisés

Les différences entre ménages agricoles et ensemble des ménages actifs ne concernent pas uniquement les plus modestes. Ainsi, les 10 % des personnes les plus aisées au sein des ménages agricoles ont un niveau de vie d'au moins 44 200 euros. C'est 3 200 euros de plus que pour les 10 % des individus les plus aisés au sein des ménages actifs. Cette situation se retrouve dans la plupart des régions. Les écarts sont plus marqués dans certaines régions agricoles des Hauts-de-France, d'Île-de-France, du Centre-Val de Loire, mais aussi de l'ouest de la région Grand Est et de la façade atlantique de la Nouvelle-Aquitaine. La région Auvergne-Rhône-Alpes et la Martinique font figure d'exception, avec des personnes les plus aisées des ménages agricoles qui ont un niveau de vie moins élevé que leurs homologues les plus aisés des ménages actifs. En Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, la comparaison entre les niveaux de vie des plus aisés est contrastée selon les territoires. Les personnes les plus aisées parmi les ménages agricoles résidant dans les régions agricoles qui jouxtent la frontière espagnole ou dans celles éloignées du littoral ont un niveau de vie moindre que les individus les plus aisés des ménages actifs de ces mêmes territoires.

Alexis Collard, Olivier Diel, David Lemarchand (Insee), Gaëtan Buisson, Isabelle Robert-Bobée (Service statistique du ministère chargé de l'agriculture)

► Sources

Les résultats présentés dans cette étude s'appuient sur les données du recensement agricole 2020 réalisé par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP). Celles-ci ont été enrichies avec les données fiscales de la DGFiP et le Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) construit par l'Insee à partir de différentes sources de données, portant sur l'année 2020. Cet enrichissement permet de mesurer le niveau de vie, ainsi que les différentes composantes du revenu disponible, des ménages fiscaux (hors collectivités et hors sans-domicile) dont au moins un membre est exploitant agricole au sens du recensement agricole.

L'étude porte sur la France (hors Guadeloupe, Guyane et Mayotte). En effet, la qualité d'appariement des fichiers fiscaux de la Guadeloupe, la Guyane et Mayotte ne permet pas de reconstituer les ménages fiscaux comme pour le reste du territoire. Par ailleurs, par souci d'homogénéité avec les autres publications disponibles sur le niveau de vie, que le ménage soit agricole ou non, les résultats sont présentés pour les ménages dont le revenu disponible est positif ou nul en 2020, et donc pour les exploitants ayant un niveau de vie positif ou nul.

Cette étude, plus détaillée au niveau géographique, fait suite à diverses publications à partir de ces mêmes données (publications nationales et régionales parues en 2024 et 2025).

La comparaison avec les ménages actifs est réalisée avec les données du dispositif Filosofi.

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur **insee.fr**

► Définitions

Un **ménage agricole** est un ménage dont au moins un membre est dirigeant (chef d'exploitation ou co-exploitant) d'une exploitation agricole répertoriée dans le recensement agricole de 2020.

Un **ménage est considéré comme actif** si au moins un des membres de ce ménage a déclaré à l'administration fiscale des revenus d'activités (revenus d'activité salariée, revenus d'activité non salariée, indemnités de chômage).

Le zonage des **régions agricoles** a été élaboré conjointement par l'Insee et le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture. Le découpage a été initialisé en 1946, puis mis à jour à plusieurs reprises, la dernière actualisation datant de 2017. Ce découpage de la France en unités homogènes de spécialisations agricoles permet d'étudier l'évolution de l'agriculture, en s'affranchissant de découpages administratifs. Les régions agricoles sont au nombre de 435 et ont ainsi une taille intermédiaire entre la commune (zone trop petite pour présenter des résultats) et le département (zone trop hétérogène).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les **spécialisations dominantes** sont établies par **Otex (Orientation technico-économique des exploitations agricoles)**, qui constituent un classement des exploitations agricoles selon leur production principale (par exemple : « céréales et oléoprotéagineux », « maraîchage » ou « bovins-lait », etc.).

Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffres d'affaires, etc., les **déciles** sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Ces déciles ont été calculés pour chaque population (individus des ménages agricoles d'une part, individus des ménages actifs d'autre part) et pour chaque région agricole.

Les **rapports interdéciles** permettent de mesurer les inégalités d'une distribution. Le rapport des déciles D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut (9e décile) et le bas de la distribution (1er décile).

Un ménage et les individus qui le composent sont considérés comme pauvres lorsque le niveau de vie du ménage est inférieur au **seuil de pauvreté**. En France et en Europe, le seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian mesuré pour l'ensemble de la population. En France, ce seuil de pauvreté est donc le même pour toutes les régions agricoles. Le **taux de pauvreté** monétaire correspond à la proportion d'individus étant en situation de pauvreté monétaire.

Le **référent fiscal** d'un ménage fiscal est le membre du ménage identifié comme payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

► Pour en savoir plus

- **Apers E.**, « Sur la période 2012-2021, le taux de pauvreté est plus élevé au sein des ménages agricoles que dans l'ensemble des ménages ayant des revenus d'activité », Agreste Primeur, n° 2026-1, avril 2026.
- **Devauvre N.**, « Des résultats économiques agricoles en retrait en 2024 pour la seconde année consécutive », Agreste Primeur n° 2025-6, décembre 2025.
- **Géry C., Lucas F.**, « Le compte provisoire de l'agriculture en 2024 », Insee Première n° 2062, juillet 2025.
- **Givois S., Apers É.**, « Les exploitants agricoles vivent plus souvent sous le seuil de pauvreté que l'ensemble de la population », *in* Emploi et revenus des indépendants, coll. « Insee Références », édition 2025.
- **Apers É., Paquier F., Robert-Bobée I., Marcus V.**, « Combien gagne un agriculteur ? », Le blog de l'Insee, décembre 2024.
- **Givois S.**, « La pauvreté monétaire, moins fréquente en présence de non-exploitants », Agreste Primeur n° 2024-1, février 2024.
- **Robert-Bobée I.**, « Un panorama de l'agriculture en France », *in* Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires, coll. « Insee Références», édition 2024.
- **Bordet-Gaudin R., Logeais C., Ulrich A.**, « Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage », Insee Première n° 1876, octobre 2021.

Direction générale : 88, avenue Verdier 92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication : Fabrice Lenglart

Rédaction en chef : H. Michaudon, S. Papon

Rédaction : F. Lucas

Maquette : M. Gazaix

@insee.fr
@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP262098
ISSN 0997–6252
© Insee 2026
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur

Insee